



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

La prescription de transport ?  
C'est parfois  
votre véhicule  
personnel.



Si votre médecin vous a prescrit l'utilisation de votre véhicule personnel, c'est que votre état de santé le permet. Vous pouvez facilement vous faire rembourser vos frais de déplacement et de stationnement depuis votre compte ameli.



**FAITES CONFIANCE À VOTRE MÉDECIN**